



Montreuil, le 28 janvier 2016

**Déclaration de Claudine HEBERT, administratrice CGT du CNFPT lors du Conseil d'Administration
du 27 janvier 2016 - Dossier ENSOSP**

Aujourd'hui est présent au CA le projet d'établissement pour 2016-2018 de l'École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers (ENSOSP).

Lors du CNO du 13 janvier, la CGT s'est abstenue sur ce dossier. Pour notre organisation syndicale, ce projet soulevait beaucoup de questionnement et manquait d'éléments essentiels notamment le bilan de fonctionnement de cet établissement.

Pour rappel nos interventions ont porté sur le positionnement institutionnel, la transparence de gestion et sur l'organisationnel. Quelle est la marge de manœuvre du CNFPT qui devrait être pourtant l'acteur privilégié de cette école de formateur de cadres territoriaux (quel lien avec l'INET ?) ? Quelle place faite au statut dans les formations ? Quelle place ont les organisations syndicales ? Celle-ci est loin d'être paritaire ! Cette gouvernance par tiers au CA de cet établissement est pour la CGT inacceptable ! Nous ne manquerons d'ailleurs pas d'aborder ce point en question au CSFPT. Et que dire du fonctionnement du conseil de perfectionnement qui est un des rouages principaux dans le programme de formation de cet établissement.

Même si nous sommes satisfaits qu'un projet voie le jour (il était tant depuis dix ans !) Et que nous soulignons le travail réalisé par les agents du CNFPT, nous demandons au regard des sommes engagées par le CNFPT qu'une refonte totale de l'ENSOSP soit entreprise via le ministère de tutelle.